

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 29 septembre 2021, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Luca Longo

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. L. Longo, président, PLR : ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal (Mme D. Bloch est excusée) et la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Il indique : « J'aimerais tout d'abord revenir sur l'été extraordinaire qu'a vécu notre commune. Du 10 au 11 juillet 2021, des travaux de grande ampleur ont été menés à la station de transformation Ruveau. Cette nuit, où les précipitations se sont mêlées au travail des électriciens, a été le fruit d'une organisation méticuleuse ainsi que d'une réalisation remarquable permettant aux habitants de La Neuveville de retrouver une situation normale peu avant 6h du matin le 11 juillet. L'été pouvait se poursuivre en ayant pour but de relâcher un peu la pression. C'était sans compter sur les précipitations du mois juillet. La crue historique et les inondations des rives du Lac de Biemme ont à nouveau fortement sollicité les services de notre municipalité. De jour en jour, l'eau envahissait St-Joux, Quai Moeckli, Prés-de-La Tour et les Marnins de plus en plus, et chaque matin avait son lot de nouveaux problèmes liés à la crue. Je tenais donc ce soir à remercier nos employés communaux qui ont su relever les défis qu'imposait une situation historique telle que nous l'avons vécue. Travailler au-delà des frontières de chaque service, collaborer avec tous les acteurs internes et externes à la commune (comme par exemple : les pompiers, la police cantonale, la protection civile, le TLN et le S.I.E.L) et garder un lien avec les préoccupations de la population impactée sont autant d'actions complexes dans une situation extraordinaire. Donc, même si quelques couacs liés à l'impossibilité d'anticiper certains éléments peuvent survenir, cette crue a su être correctement gérée par le Conseil municipal, les chefs de service et toutes les autres personnes ayant pris part aux opérations. C'est donc au nom du Conseil général et de la population que je les en remercie et vous propose de les applaudir. ». De plus, Il rappelle les consignes COVID et indique qu'il y a une exception relative à l'article 6 de l'ordonnance COVID-19, qui permet aux orateurs d'enlever leur masque lors de prise de parole.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021
3. Syndicat de communes Service des eaux TLN – Présentation du syndicat par ses dirigeants (C. Frioud Auchlin)
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 210'000.- TTC pour le financement des coûts décrits dans la Convention II, Tunnel CFF de Gléresse – Déconstruction et réaffectation du tracé ferroviaire La Neuveville-Gléresse : décision (C. Ferrier)
5. Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) – Intégration de La Neuveville comme membre de cette entité : arrêté du Conseil général (C. Frioud Auchlin)
6. Crédit d'engagement de CHF 327'000.- TTC pour l'assainissement de la distribution de chauffage et de la production de chaleur centralisée pour les 5 immeubles du site des écoles primaires (chemin du Signolet 6, 6a, 8 et 10 ainsi que chemin de l'école Primaire 6) – Décompte final : information (A. Kurth)
7. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « Modération du trafic – Respect de la limitation » (C. Ferrier)
8. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) « Mise en place de la Charte des jardins dans notre commune » (A. Louis)
9. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « De l'espace pour nos toutous » (A. Louis/C. Ferrier)
10. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Flückiger) « Un arbre abattu = un arbre planté » (C. Ferrier)
11. Position CM et décision CG sur la motion PVN (B. Kraus) « La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture » (A. Louis)
12. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (C. Junod) « Aller à l'école en toute sécurité » (C. Ferrier)
13. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Utilisation du fonds spécial "Electricité – Utilisation rationnelle de l'énergie" » (A. Kurth)

14. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Quelle sécurité au carrefour A5 – Chemin de Ruveau ? » (C. Ferrier)
15. Rapport CM en réponse au postulat PSN (A. Ehrensperger) « Favoriser l'avenir professionnel des jeunes Neuvevillois par un meilleur apprentissage linguistique » (L. Glatz)
16. Rapport intermédiaire CM en réponse au postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville » (A. Schleppy)
17. Interventions parlementaires et développements
18. Questions simples et traitement
19. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 29 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mme Känel Céline
MM. Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne
MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Niederer Julien, Teutsch Fabian
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Frésard Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna, Valentina, Wingo Adele, Wingo Helvetia
M. A Marca Patrice
- Parti Les Verts La Neuveville (PVN)** : Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine
MM. Flückiger Samuel, Gagnebin Alain, Kraus Basil, Mamie Richard, Voisard Clovis
- Union démocratique du centre (UDC)** : M. Gutmann Anton Tony
- Excusé-e-s** : Mmes Andrey Odyle (PLR), Orha Sanda (FOR), Ram-Zellweger Mathilde (FOR), Stoepfer Véronique (PSN), Von Dach Stéphanie (FOR)
M. Louis Cyprien (PVN)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

M. A. Gagnebin, PVN : « Nous tenons à remercier la chancellerie de nous avoir adressé un procès-verbal modifié conforme à ce que l'on est en droit d'attendre d'un document de référence officiel. Par égard envers les lecteurs et lectrices du Courrier, il nous paraît nécessaire de publier ce document rectifié dans la Feuille Officielle. » De plus, il relève que sous le point n°21 relatif aux communications, M. C. Ferrier avait indiqué que les tables de ping-pong avaient été posées à St-Joux. Il remarque qu'il n'en est rien à ce jour.

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Syndicat de communes Service des eaux TLN – Présentation du syndicat par ses dirigeants (C. Frioud Auchlin)

M. L. Longo, président, PLR : rappelle que, lors de la séance du Conseil général de mars 2021, M. S. Flückiger du Parti Les Vert-e-s avait déposé une interpellation concernant le TLN. Elle a été transmise au comité du TLN. Suite à cela, il a demandé au Syndicat, comme mentionné dans la réponse à cette intervention, de venir faire une présentation de leur organisation générale ainsi que d'expliquer le contexte dans lequel il évolue. Il salue M. Stephan Caliaro, président du TLN et membre de l'Exécutif de la Commune Twann-Tüscherz, et lui passe la parole.

M. S. Caliaro, président du TLN : débute sa présentation par les collaborateurs du Syndicat TLN. Il ajoute que, pour effectuer toutes les tâches découlant du Syndicat, des contrats sont conclus avec différentes sociétés. La Municipalité de La Neuveville s'occupe de la comptabilité. Le personnel du TLN a ses locaux à la station de pompage du Moulin à La Neuveville, qui est le cerveau du réseau. Le comité du Syndicat décide de la stratégie et est composé de deux membres par commune, dont Twann-Tüscherz, Ligerz et La Neuveville. Les tâches du Syndicat pour les 5'500 clients sont la mise à disposition de l'eau potable de bonne qualité, en quantité nécessaire, d'assurer de l'eau en cas d'incendie dans tous les villages (plus de 300 hydrants), pour le tunnel de Ligerz et dans le futur, pour le tunnel des CFF. Il présente les zones de protection et donne comme exemple celle de Twannberg. Il poursuit par la présentation du réseau de distribution. Il termine par les projets actuels du TLN qui sont la construction de la station Brünnmühle II et du réservoir Rochenne II et donne quelques explications. Il se tient à disposition pour toute question.

M. S. Flückiger, PVN : demande s'il est prévu de renouveler les canalisations qui le nécessitent à la vieille ville et si une date est prévue.

M. S. Caliaro, président du TLN : indique que le Syndicat du TLN collabore seulement avec les services communaux lors du changement de canalisations. Il ne peut donc pas répondre à cette question.

M. A. Gagnebin, PVN : souhaite savoir en quelle matière sont les nouvelles canalisations comme celles réalisées à Beau-Site. De plus, il demande quelle est la durée de vie de ces canalisations.

M. S. Caliaro, président du TLN : répond que ces canalisations sont en polyéthylène renforcé et que la durée de vie de ce matériau est de minimum 40 ans

M. P. A. Marca, PSN : relève que, depuis plusieurs législatures, il est promis un raccordement sur la Brunnmühle pour La Neuveville. Il souhaite savoir s'il y a une date effective qui peut être donnée pour l'alimentation sur le réseau de La Neuveville.

M. S. Caliaro, président du TLN : explique que le projet a été retardé pour 7 ans suite à des recours et relève que la procédure est longue. Il espère que les travaux pourront commencer fin octobre 2021.

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : demande si des caméras sont utilisées afin de contrôler les canalisations.

M. S. Caliaro, président du TLN : répond les canalisations sont préalablement lavées et inspectées par des caméras. Ceci se fait par un spécialiste qui effectue une analyse et établit un rapport pour savoir s'il faut assainir ou remplacer les canalisations.

M. A. T. Gutmann, UDC : souhaite savoir ce qui est prévu avec la station de pompage de la Plage quand la Brunnmühle sera en fonction, notamment si elle reste ou elle disparaît.

M. S. Caliaro, président du TLN : relève que, dans le projet, il faudrait que cette station disparaisse. Néanmoins, il pense qu'elle sera conservée en réserve.

M. L. Longo, président, PLR : remercie M. S. Caliaro pour sa présentation.

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 210'000.- TTC pour le financement des coûts décrits dans la Convention II, Tunnel CFF de Gléresse – Déconstruction et réaffectation du tracé ferroviaire La Neuveville-Gléresse : décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Le 1^{er} février 2019, les CFF ont déposé à l'enquête publique les plans de projet pour le renouvellement de la ligne de contact à La Neuveville, le doublement de la voie entre Gléresse et Douanne avec la construction d'un tunnel et le renouvellement de la ligne de contact et l'enclenchement à Tüscherz. Pour faire entendre ses droits et négocier avec les CFF, le Conseil municipal a adressé une opposition à l'Office fédéral des transports. La convention de répartition des coûts de planification et de construction découle des négociations entreprises avec les CFF. Projet CFF : Les plans déposés à l'enquête publique le 1^{er} février 2019 concernent le projet de doublement de la voie Gléresse-Douanne par la construction du tunnel de Gléresse. Il comprend, pour le territoire de La Neuveville, la modification de la courbe de Poudeille, le portail d'entrée du tunnel, ainsi que les

compensations écologiques en rapport avec le projet. Opposition : Pour faire entendre ses droits et entrer en négociation avec les CFF, le Conseil municipal a adressé une opposition au projet à l'Office fédéral des transports le 1er mars 2019. Un des points de l'opposition concernait les coûts et le financement du réaménagement de la partie des voies désaffectées. Les CFF ont répondu à ce point par l'élaboration du projet de réaffectation du tracé ferroviaire la Neuveville Gléresse. **Projet de réaffectation du tracé ferroviaire la Neuveville-Gléresse** : La réaffectation du tracé CFF entre les portails de Chavannes et de Brunnmühle est gérée par le bureau Infraconsult. **Extrait du plan d'avant-projet** : Ce projet est basé sur le plan directeur intercommunal « réaffectation du tracé ferroviaire CFF La Neuveville-Douanne » qui a fixé les principes du réaménagement du tracé. Ce document, validé par toutes les parties, est liant pour les autorités. Sur cette base, l'avant-projet a été développé, accompagné du chiffrage des travaux et des études. L'ancienne voie CFF est remise en culture. Le passage inférieur de Chavannes est supprimé et un aménagement est réalisé afin de relier le hameau et son port. La rampe est comblée pour accueillir des places de stationnement en surface et un arrêt de bus est créé. Le chemin des rives est modifié où cela est nécessaire. **Convention de Répartition des coûts de planification et de construction** : Une grande partie des aménagements sont financés par les CFF, particulièrement la remise en culture de l'ancienne voie, la démolition du passage inférieur et les aménagements à caractère écologiques. Par contre certains aménagements sont à la charge des communes, de l'Office des ponts et chaussées et de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Les CFF proposent une répartition des coûts partagés sous forme d'une convention. Cette convention se base sur l'estimation des coûts de construction à +/- 30%. **Répartition des coûts** : Les coûts estimés à charge de La Neuveville pour les études et la construction du projet se montent à CHF 163'500.-. Au vu de l'estimation plutôt grossière des coûts de construction, les communes et les CFF ont décidé de plafonner ces coûts à un montant augmenté d'environ 30%. Le montant plafonné à charge de la Commune de La Neuveville est donc de CHF 210'000.-. **Coûts non compris dans la convention** : La convention ne concerne que les coûts partagés entre les différents acteurs. Les coûts qui sont assumés uniquement par une des parties ont également été calculés par le bureau Infraconsult et s'ajoutent au montant de la convention. Pour La Neuveville, les coûts prévisionnels sont estimés à :

Adaptation de la route communale (35'000.-), espaces verts publics avec modelé de terrain (100'000.-), adaptation du chemin de rive existant (150'000.-)	CHF 300'000.-
Places de stationnement publiques	CHF 125'000.-
Espaces verts privés, remblai du passage souterrain	CHF 27'000.-
Mobilier urbain	CHF 40'000.-
Total	CHF 492'000.-

Les travaux concernés par ce montant débiteront après la mise en service du tunnel, soit à partir de mi-2026. Une demande de crédit spécifique sera adressée au Conseil général en temps opportun. **Préavis des commissions de la gestion du territoire, des finances et de l'équipement** : La Commission de la gestion du territoire a préavisé positivement la demande de crédit lors de sa séance du 31 août 2021. La Commission des finances a préavisé positivement la demande de crédit lors de sa séance du 2 septembre 2021. La Commission de l'équipement a été informée de la convention et de la demande de crédit lors de sa séance du 8 septembre 2021. **Conclusion** : Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 210'000.- TTC pour le financement des études et des travaux. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que le Conseil général est amené ce soir à se prononcer sur ce crédit d'engagement de CHF 210'000.-, qui est la suite d'une discussion avec les différents acteurs. Il indique que l'avant-projet a fait objet de discussions et d'ateliers avec les habitants de Chavannes afin de connaître leur envie par rapport à ce projet. Suite à cela, un pré-projet a vu le jour. Il est composé de places de parc, de l'aménagement du chemin des rives et différentes zones de verdure dans ce lieu. Il ajoute que le Conseil municipal est satisfait du résultat et propose au Conseil général de suivre la proposition qui lui est faite par rapport à ce crédit d'engagement. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. F. Teutsch, PLR : « Comme vous le savez déjà, ce dossier nous tient tout particulièrement à cœur. Nous tenons à remercier les personnes qui s'investissent sur ce dossier, tout particulièrement les membres du Conseil municipal. Nous félicitons pour le plafond qui a été négocié, c'est pourquoi le Parti libéral-radical recommande de voter oui à la demande du crédit d'engagement pour le financement des coûts décrits dans la convention pour le tunnel. »

Mme S. Mamie, PVN : « Le groupe Les Vert·e·s accepte la demande de crédit d'engagement pour le financement des coûts du tunnel CFF. »

Mme C. Känel, FOR : « Le Parti Forum neuvevillois recommande l'acceptation du crédit d'engagement et remercie les acteurs impliqués dans les négociations avec les CFF. »

M. P. A. Marca, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois accepte le crédit d'engagement de CHF 210'000.- et il remercie tous les protagonistes qui ont étudié ce projet. Il a d'ailleurs été soumis à deux reprises à la commission de la gestion du territoire. Lors de la première présentation, il y a eu beaucoup de critiques par rapport à la répartition des coûts et lors de la seconde présentation, nous avons reçu des éclaircissements de la part de M. C. Ferrier, que je remercie. Je vous demande d'accepter ce crédit. »

M. A. T. Gutmann, UDC : « L'UDC approuve également ce crédit. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce crédit d'engagement.**

5. Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) – Intégration de La Neuveville comme membre de cette entité : arrêté du Conseil général (C. Frioud Auchlin)

Message du Conseil municipal : « En 2018, suite à l'introduction du nouveau Règlement cantonal neuchâtelois d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, impliquant un nouveau découpage territorial du canton de Neuchâtel en 4 régions pour diminuer le nombre d'organisations de protection civile, les communes membre du Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois (SSPVL) ont décidé de dissoudre ce syndicat pour créer un syndicat unique en vue de gérer en commun, pour toutes les communes du Littoral, les domaines de la protection civile, de l'organe de conduite régional et de la défense contre les incendies et les éléments naturels. La concrétisation de cette volonté se fit par l'acceptation du Règlement général du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL), lors de l'assemblée générale du 26 juin 2018. Notre Municipalité est un partenaire de longue date de l'organisation neuchâteloise de défense contre le feu. En effet, nous faisons déjà partie, depuis 2002, du Centre de secours de l'Entre-deux-Lacs, regroupant Le Landeron, Cressier, Cornaux et Lignièrès. A l'époque, nous avons transféré l'ensemble de notre matériel au centre situé au Landeron. En 2015, le Centre de secours de l'Entre-deux-Lacs a intégré le SSPVL. La Neuveville était donc membre à part entière de ce syndicat. Au moment de la cessation d'activité du SSPVL, en 2018, il s'agissait pour nos voisins neuchâtelois de mettre en place une organisation plus étendue, comprenant, en plus, la protection civile (PCi) et l'organe de conduite régional (OCRg). Ces deux prestations étant organisées sur les plans cantonaux, La Neuveville se retrouvait rattachée pour ces dernières au canton de Berne. Pour cette raison, il lui fut proposé, lors de la création du SSCL, un mandat de prestations pour ce qui touche à la défense contre les incendies. C'est sur cette base que notre collaboration s'est poursuivie avec le SSCL. Cependant, la Municipalité de La Neuveville a de suite manifesté sa volonté d'intégrer le Syndicat. C'est en ce sens que le maire de l'époque, M. Roland Matti, avait interpellé le Comité exécutif du SSCL. Le Conseil intercommunal du SSCL, dans sa séance du 6 février 2021, estimait important que les nouvelles autorités fraîchement élues confirment la démarche engagée par l'ancien maire. Une entrevue a ainsi eu lieu à ce propos le 28 avril 2021, au cours de laquelle la délégation neuvevilloise, composée de la maire nouvellement élue, Mme Catherine Frioud Auchlin, et du chancelier municipal, M. Vladimir Carbone, a confirmé la volonté de notre Commune à intégrer La Neuveville dans le SSCL. Cette motivation d'intégration découle du fait que La Neuveville faisait partie à l'époque du SSPVL, qu'elle a remis tout son matériel à l'entité neuchâteloise en 2002 et qu'un mandat de prestations peut être résilié en tout temps, ce qu'il n'est pas possible de faire avec un membre du syndicat. En devenant membre du syndicat, La Neuveville s'assure que la prestation lui sera toujours fournie. Suite à cette entrevue, le Comité exécutif du syndicat a élaboré une proposition d'intégration de La Neuveville dans le SSCL, qui tient compte des prestations fournies par le syndicat, de la répartition des coûts qui y sont liés et de la base légale nécessaire au bon fonctionnement du Syndicat. Voici les prestations fournies par le syndicat, classées en quatre catégories : défense contre les incendies, protection civile (PCi), organe de conduite régional (OCRg), administration du syndicat. Ces dernières sont précisées dans la proposition de modification du Règlement général du SSCL, en distinguant les tâches principales (pour

l'ensemble des communes membres) des tâches secondaires (pour les communes du Littoral, sans La Neuveville). Au niveau des coûts, la charge la plus importante est celle de la défense contre les incendies. Cette prestation fait partie des buts principaux. Etant donné qu'il convient de tenir compte que les coûts de fonctionnement de l'OCRg ne concerneront pas La Neuveville, cette prestation fait partie des buts secondaires. La notion de buts principaux et de buts secondaires n'a pas de lien avec un degré d'importance, mais elle découle du système de ventilation des charges. La PCi n'engendre pas de coûts pour le syndicat du fait que sa charge est mutualisée et financée par l'ensemble des communes neuchâteloises, sur la base du nombre d'habitants. Le reste des charges pour la défense contre les incendies, l'OCRg et l'administration du syndicat, sera réparti entre toutes les communes membres du syndicat, avec toutefois une ventilation corrective pour la charge de l'OCRg, puisque la part calculée pour La Neuveville sera répartie entre toutes les autres communes membres du syndicat. La nouvelle réglementation du syndicat, qui permettrait l'adhésion de La Neuveville comme membre à part entière, tient compte de la spécificité de notre Commune au sein du Syndicat, qui deviendrait de fait régional, tout en respectant une répartition équitable des charges basée sur la pratique actuelle. Notre Commune doit désormais décider formellement d'intégrer le SSCL en tant que membre, ce qui permettrait au Syndicat d'accueillir La Neuveville dans son entité, à partir du 1er janvier 2022, sur la base de l'arrête annexé au présent message. Notre intégration à ce Syndicat constituerait la continuité de la collaboration engagée en 2002 déjà. Celle-ci a porté ses fruits jusqu'à ce jour et ceci à plusieurs niveaux : financier, rapidité d'intervention du fait de la proximité et des bonnes voies de communication, service professionnel. Avec un contrat de prestations, le coût facturé à La Neuveville est de CHF 192'000.- par année. En tant que membre, notre participation serait de CHF 193'568.20 par année, c'est-à-dire 2,82 % de la totalité des frais imputables à la défense contre le feu. Avec cette adhésion, La Neuveville assurerait et pérenniserait sa défense contre le feu. Pour ce qui concerne les interventions pour les accidents avec des hydrocarbures ou pour le secours routier (désincarcération), un contrat de prestations devra être passé avec un corps de sapeurs-pompiers bernois, ceci pour des raisons uniquement juridiques. A cet effet, des discussions sont en cours avec le Syndicat des Sapeurs-Pompiers du Plateau de Diesse. Le Conseil municipal demande au Conseil général d'approuver l'intégration de La Neuveville au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL), qui deviendrait dès lors un syndicat régional, avec effet au 1er janvier 2022, ainsi que les charges induites. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que l'appartenance de La Neuveville à un syndicat neuchâtelois date du début du siècle. Elle ajoute que nous étions jusque-là liés au Landeron. Les pompiers neuchâtelois se sont réorganisés suite à quoi La Neuveville n'a plus été considérée comme membre. La situation étant bloquée, M. Roland Matti, notre ancien maire, s'est beaucoup battu pour que La Neuveville perpétue son adhésion à ce syndicat. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Burkhalter, PLR : « *Au nom du Parti libéral-radical, nous approuvons l'intégration de La Neuveville au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL). Nous remercions nos anciens conseillers municipaux et l'ancien maire, M. R. Matti pour les discussions faites par le passé. »*

M. B. Kraus, PVN : « *Le Parti Les Vert-e-s ne voit aucune raison de s'opposer à cette intégration. La défense contre les incendies que nous avons eue depuis de nombreuses années est bonne, et fonctionne bien. En plus, être raccordé au Littoral neuchâtelois fait du sens géographiquement. En devenant membre, La Neuveville s'assure que ses citoyens sont protégés contre les incendies, sans craindre que le contrat de prestations puisse être rompu et sans augmentation significative du tarif (moins de 1 % de plus du prix d'avant). Nous recommandons donc d'accepter cette intégration. J'aurais encore une petite question par rapport à la protection civile : est-ce que les astreints à la protection civile seront formés et appelés sur le terrain Neuchâtelois ou est-ce que La Neuveville fera encore partie de l'OPCJB (Organisation de la protection civile du Jura bernois)? »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que la protection civile restera dans le Jura bernois.

Mme J. Moeckli, PSN : « *Le Parti socialiste neuvevillois salue l'intégration de La Neuveville dans l'organe décisionnel de ce syndicat et remercie Madame la Maire ainsi que le Chancelier municipal d'avoir mené ces négociations. »*

M. A. T. Gutmann, UDC : « *Le Parti UDC approuve l'intégration à ce syndicat. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **A l'unanimité, Le Conseil général approuve l'intégration de La Neuveville comme membre du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL).**

6. Crédit d'engagement de CHF 327'000.- TTC pour l'assainissement de la distribution de chauffage et de la production de chaleur centralisée pour les 5 immeubles du site des écoles primaires (chemin du Signolet 6, 6a, 8 et 10 ainsi que chemin de l'école Primaire 6) – Décompte final : information (A. Kurth)

Message du Conseil municipal : « Les travaux se sont déroulés en 3 étapes de 2016 à 2019. La première étape (2016) a consisté à remplacer le système de production de chaleur (chaudière et échangeurs), à mettre en place de 2 conduites de chauffage à distance pour le bâtiment de l'école enfantine et surtout à alimenter en énergie la nouvelle école des Collonges. La deuxième étape (2018) a permis de relier et raccorder les 5 bâtiments sur un système de commande (mesure, commande, réglage) unique via des câbles de liaison cuivre et fibres optiques. La dernière étape (2019 – 2020) a consisté à remplacer les 2 conduites de transport de chaleur pour la halle de gymnastique et les vestiaires. Les 3 agents d'exploitation, le responsable des bâtiments ainsi qu'un collaborateur ont été formés afin d'assurer le suivi des nouvelles installations. Les entreprises mandatées pour les travaux ont toutes respecté les délais et fourni des prestations de qualité dans des délais relativement courts (périodes de vacances scolaires). La réalisation de ce projet, grâce à des planifications très soigneuses, s'est très bien déroulée. A relever que la mise en place de ce mini réseau de chauffage a permis d'unifier les systèmes de commande, de mesure et de réglage des 5 bâtiments. Le nouveau système permet de relever, de façon séparée, la consommation de chaleur de chaque immeuble/consommateur de chaleur. Deux éléments sont à relever dans ces travaux : Nécessité de remplacer l'entier de la conduite à mazout ainsi que la pompe d'aspiration entre la citerne (local souterrain) située au sud de l'école enfantine (Signolet 10) et la production de chaleur située au sous-sol du bâtiment principal (Signolet 8). Ce remplacement, non planifié financièrement dans le projet initial, était dicté par la protection de l'environnement (risques de fuite de mazout dans le sol). Nécessité de remplacer les 2 conduites de transport de chaleur entre le sous-sol du bâtiment principal (Signolet 8) et la halle de gymnastique (Signolet 6). Ces deux conduites, posées dans les années 80, présentaient des fuites du liquide caloporteur. Ce remplacement n'était pas non plus planifié financièrement dans le projet initial.

Domaine		Crédit approuvé	Regroupement coûts chauffage et régulation	Décompte final	Différence
Groupes de chauffage inclus régulation et système de gestion	CHF	75'000.00	241'000.00	244'808.00	3'808.00
Chaudière à mazout à condensation	CHF	88'000.00			
Conduites de chauffage à distance école enfantine	CHF	49'000.00			
Remplacement groupe salle de gymnastique et vestiaires	CHF	29'000.00			
Travaux de génie civil et de maçonnerie	CHF	21'000.00		26'604.00	5'604.00
Installations électriques	CHF	16'000.00		19'508.00	3'508.00
Honoraires ingénieurs	CHF	17'000.00		18'071.00	1'071.00
Divers et imprévus	CHF	32'000.00		22'907.00	-9'093.00
TOTAL TTC		327'000.00		331'899.00	4'899.00

L'impact financier de ces travaux complémentaires représente CHF 8'271.40 TTC pour le remplacement de la conduite à mazout et de la pompe et CHF 30'302.- TTC pour le remplacement des 2 conduites alimentant en chaleur la halle de gymnastique et les vestiaires. Malgré des travaux complémentaires pour un montant de CHF 38'573.- TTC et grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et à la recherche de solutions techniques permettant d'optimiser les coûts, le résultat final

est proche de l'équilibre. Le léger dépassement de CHF 4'899.- représente 1,5% du crédit alloué par le Conseil général. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 327'000.- TTC, accuse un léger dépassement de CHF 4'899.- TTC. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : relève que le léger dépassement de CHF 4'899.- TTC est moindre par rapport aux CHF 327'000.- TTC dégagés. Pour des petits imprévus, un tel chantier peut, de temps à autre, occasionner des petits dépassements.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

7. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « Modération du trafic – Respect de la limitation » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « M. Alain Gagnebin, du Parti Les Vert-e-s, constate régulièrement des dépassements de vitesse à La Neuveville, notamment au chemin des Prés-Guëtins, à la route de Neuchâtel et le long de l'avenue des Collonges. À son avis, l'installation de radars est inefficace à long terme. Il demande la mise en place d'obstacles afin d'assurer le respect des limitations de vitesse dans la localité, en prenant exemple des communes voisines, notamment Le Landeron. M. Alain Gagnebin propose également de marquer des empreintes de pas dans différents endroits de la localité afin de signaler que les piétons peuvent traverser librement dans les zones 30 km/h. Selon lui, cela est recommandé par les directives officielles de modération du trafic. Les zones 30 km/h mises en place à La Neuveville ont toutes fait l'objet d'une expertise après 1 an selon l'article 3 de l'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre. Ces expertises analysent l'efficacité des mesures mises en place, notamment la question de la réduction de la vitesse des véhicules. Ainsi, l'ensemble du territoire communal a fait l'objet de contrôles de vitesse, notamment en novembre 2020 sur le chemin de Ruveau, la rue des Mornets, la rue du Port, la rue Montagu et le chemin de Saint-Joux pour analyser les dernières zones 30 aménagées. Des dépassements de vitesse nécessitant des mesures complémentaires ont été observés uniquement sur le chemin de Ruveau et la rue Montagu. Un mandat a été donné à un bureau d'ingénieur pour développer les mesures nécessaires à limiter la vitesse des véhicules sur ces rues. Elles seront installées au plus tôt. Chemin des Prés-Guëtins : Les conduites et canalisations sous le chemin des Prés-Guëtins sont en mauvais état et nécessiteront ces prochaines années une réfection totale. Lors du changement des infrastructures souterraines, la superstructure sera aussi remise en état. Dans ce cadre, et même si les mesures de vitesse ne relèvent pas la nécessité de créer un aménagement supplémentaire ralentissant les véhicules, des mesures seront aménagées. Les travaux se feront en plusieurs phases réparties sur plusieurs années. Route cantonale : La route de Neuchâtel et l'avenue des Collonges font partie du réseau des routes cantonales. La commune ne peut en aucun cas intervenir sans l'accord du canton. La mise en place de la zone 30 km/h et de la zone de rencontre a amélioré nettement la situation de la vitesse des véhicules. Le canton a effectué des comptages au niveau du foyer de la Fondation SMT Bienne et de la zone de rencontre. La majorité des véhicules respectent la limitation de vitesse. La commune est toutefois en contact régulier avec l'Office des ponts et chaussées pour améliorer la sécurité des usagers. Marquage sur le domaine public : La proposition de marquage de pas sur la chaussée ne peut être retenue. En effet, le marquage proposé n'est pas « officiel » mais plutôt de type « décoratif ». Il n'est que très peu visible pour les automobilistes et n'a donc que peu d'influence sur la vitesse des véhicules. Il pourrait, par contre, donner une fausse impression de sécurité pour les piétons. De plus, il n'est pas très durable sur les pavés. Le Conseil municipal comprend les inquiétudes du motionnaire quant à la sécurité à La Neuveville. Il ne veut, par contre, pas mettre en place des mesures lourdes de modération du trafic alors que les comptages de vitesses et les expertises démontrent que la plupart des véhicules respectent la vitesse. Il mettra toutefois en place les mesures en cours de planification et continuera d'évaluer l'évolution de la situation en coordination avec le canton. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général de refuser la motion. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que cette zone 30 le concerne et que le sujet est quotidien, par rapport à différents aménagements qui pourraient avoir lieu d'être. Il ajoute que le travail est fait par l'administration comme l'indique le message à ce sujet. Il propose de refuser cette motion. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Gagnebin, PVN : « La problématique de la modération du trafic à La Neuveville a toute une histoire et ne date pas d'hier. En effet, au cours des différentes législatures, elle a fait l'objet de nombreuses interventions, qui se sont toutes heurtées à la réticence de l'Exécutif : on est conscient du problème, on veut favoriser la mobilité douce, mais on ne veut pas investir dans des projets qui ne rapportent rien. Il n'apparaît pour l'heure aucune volonté politique de modérer efficacement le trafic dans notre localité. Certes, et c'est bien, on a instauré partout la limitation à 30 km/h. Mais il aura fallu des dizaines d'années pour y parvenir. Et la limitation n'est vraiment efficace que si des mesures constructives la rendent inévitable. J'affirme même, au risque d'être traité d'utopiste, que toutes les zones 30 devraient être transformées à terme en "zones de rencontre", avec priorité aux piétons. C'est réalisé en de nombreux endroits. Pourquoi pas ici ? Le Conseil municipal dit vouloir agir pour la modération et favoriser la mobilité douce. Bravo. Un récent exemple nous montre cependant que c'est le contraire qui s'est produit. Au chemin des Plantes, plutôt que de réaliser une agréable et conviviale zone de rencontre, on a construit un trottoir rectiligne, offrant un boulevard aux automobilistes rentrant chez eux. Le chemin des Prés-Guëtins est l'axe principal de déplacement des écoliers neuvevillois. Vous êtes pour la plupart des parents d'enfants empruntant ou ayant emprunté quotidiennement cette rue pour se rendre à l'école à pied, à trottinette, en planche à roulette. Or, le risque d'accident y est bien réel, et même à 30km/h, il peut être mortel. Nous devons viser le risque zéro. Voulons-nous prendre la lourde responsabilité de ne pas tout entreprendre pour le réduire le plus possible ? Faut-il attendre l'accident pour enfin agir ? Même si des travaux importants de réfection sont prévus ces prochaines années, il est tout à fait possible de placer provisoirement des obstacles facilement déplaçables en attendant une réalisation définitive. Les nouvelles constructions aux Prés-Guëtins vont encore augmenter la densité d'usagers de la route, ce qui justifie d'autant notre démarche. Un des tiroirs de la commune devrait d'ailleurs contenir un rapport et un plan complet d'aménagement résultant d'une étude réalisée au début des années 1990 par le bureau d'urbanisme ATESA. On disposait alors de tous les éléments pour faire des Prés-Guëtins un modèle de modération du trafic. Les habitants de la rue avaient été conviés à une soirée d'information et c'est avec enthousiasme que la centaine de participants avait plébiscité le projet. Malheureusement, celui-ci est resté dans le tiroir. Il est vrai qu'à La Neuveville, on aime bien dépenser des sous à des études pour ensuite renoncer. En 1997, 2000, puis 2002, sous l'impulsion de Forum notamment, le Conseil général exigeait que le Conseil municipal cesse de faire la sourde oreille et procède à de véritables réalisations. Dans votre réponse, vous relevez que les mesures montrent que la majorité des véhicules respectent la limitation de vitesse. Que signifie majorité ? 51% ? 60 % ? 70 % ? Allons-y pour 80%, une écrasante majorité. Donc sur 1'000 véhicules traversant quotidiennement les rues de La Neuveville, cela fait tout de même 200 dépassements de la vitesse autorisée, donc autant de risques d'accidents potentiels. Ce n'est vraiment pas négligeable. Les milliers d'accidents qui surviennent chaque année en Suisse sont-ils le fait de la majorité qui respecte les règles ? C'est précisément la minorité qui les provoque, et c'est sur cette minorité qu'il faut agir. D'ailleurs, on peut émettre quelques réserves quant à la fiabilité de mesures de vitesse effectuées par ceux-là mêmes qui veulent justifier un renoncement à des mesures constructives. Un radar bien visible incite forcément les automobilistes à ralentir. Un riverain de la route du Château, professionnel des mesures de vitesse puisqu'il travaille dans une entreprise fabriquant des radars, en a posé un dans le secteur du garage. Et sur 100 véhicules contrôlés, entendez-moi bien, 80 dépassaient la limitation. Avant de conclure, je tiens à rappeler vos différentes prises de position : Un projet de réfection complète du chemin des Prés-Guëtins a été inscrit au plan d'investissement pour les années 2022 à 2024. Dans ce cadre-là, une étude sera également réalisée pour la gestion de la circulation routière. Le Conseil municipal tient à favoriser la mobilité douce, notamment pour les enfants se rendant à l'école. La superstructure sera remise en état. Dans ce cadre, des mesures supplémentaires seront aménagées. Le Conseil municipal mettra en place les mesures en cours de planification et continuera d'évaluer l'évolution de la situation. Face à ces déclarations, la proposition de refuser notre motion est vraiment incohérente et incompréhensible. Conclusion : Compte tenu des travaux de réfection prévus, Les Vert-e-s acceptent de transformer la motion en postulat, tout en demandant la mise en place de mesures simples provisoires, en attendant la fin des travaux. Nous n'osons croire que le législatif suivra la proposition illogique et dangereuse du Conseil municipal. Il y va de notre responsabilité envers celles et ceux qui empruntent quotidiennement cette rue. Ou alors, il faudra reprendre la question posée par Forum neuvevillois lors d'une séance de 2002 : Les belles réalisations existent un peu partout ailleurs. Faudra-t-il attendre qu'on ait modéré le trafic sur la Lune ou sur la planète Mars avant qu'on se décide enfin, à La Neuveville, à suivre l'exemple ? »

M. L. Longo, président, PLR : prend note de la transformation de cette motion en postulat.

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : « Au nom du Parti libéral-radical, nous proposons de refuser la motion "Modération du trafic, respect de la limitation". Les expertises effectuées en 2020 ne considéraient pas le tronçon Prés-Guëtins comme zone dont les limitations de vitesse n'étaient pas respectées par les automobilistes. Il est bien clair que cette route à fréquentation soutenue aux heures de pointe et empruntée par la plupart des enfants des quartiers ouest reste une zone à ne pas négliger. Nous considérons que la motion "Modération du trafic, respect des limitations" est englobée dans les études qui vont être menées à la suite du postulat "Allez à l'école en toute sécurité" de M. Cédric Junod. De plus, au vu de la configuration de la route et du nombre de places de parc entrecoupant la trajectoire des autos, il serait dangereux d'ajouter des bacs à fleurs qui entraveraient davantage la visibilité des enfants. Il serait plus judicieux d'inciter les automobilistes à plus de vigilance. »

Mme C. Känel, FOR : « Le Parti Forum neuvevillois recommande de refuser ce postulat étant donné que les experts n'ont pas constaté de dépassement de vitesse au chemin des Prés-Guëtins et que la réponse stipule que des mesures seront prises dans le cadre des prochains réaménagements de la rue. Cette motion ne semble pas adéquate. »

Mme C. Frésard, PSN : « La sécurité des citoyens est évidemment essentielle. Toutefois la réponse du Conseil municipal concernant les aménagements futurs sur le chemin de Ruveau, sur la rue Montagu ainsi que sur le chemin des Prés-Guëtins est satisfaisante. A ce titre, le Parti socialiste neuvevillois recommande de refuser la motion. »

Mme H. Wingo, PSN : demande une interruption de séance afin de discuter de ce point avec son parti.

M. L. Longo, président, PLR : annonce une interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, la parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 6 voix positives, 21 négatives et 2 abstentions, le Conseil général refuse le postulat.**

8. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) « Mise en place de la Charte des jardins dans notre commune » (A. Louis)

Position du Conseil municipal : « La Charte des Jardins est un document de 7 pages énumérant un certain nombre de principes encourageant la conservation des écosystèmes dans les jardins et autres espaces verts. Ce n'est ni un document juridique, ni un label. Il s'agit d'un engagement moral volontaire et citoyen. Les personnes y adhérant n'auront à se soumettre à aucun contrôle d'aucune sorte. Une version résumée de la Charte des Jardins vous est transmise ci-dessous. Pour la version complète, rendez-vous sur le site Internet de www.energie-environnement.ch. Cette charte est mise sur pied par les Services cantonaux de l'énergie et de l'environnement. L'inscription est gratuite. Cependant, il est possible d'acquérir les emblèmes aux prix suivants: Emblème en acryl avec 4 trous pour la fixation (15x15cm), couleur sable, résistant au soleil et à la pluie, CHF 18.- (TVA et frais d'envoi compris). Emblème en aluminium avec dos autocollant (7x7cm), couleur noire, à placer par exemple sur la boîte aux lettres, résistant au soleil et à la pluie, CHF 8.- (TVA et frais d'envoi compris). Emblème en bois de mélèze (20x20cm), gravé par estampage à chaud et recouvert d'une huile de protection naturelle (à renouveler chaque année) – Ce modèle résiste mal au soleil et à la pluie, CHF 29.- (TVA et frais d'envoi compris). Les emblèmes sont fabriqués par l'atelier protégé FOVAHM à Sion. Les adhésions sont individuelles si une collectivité telle que la Municipalité n'en fait pas la démarche. L'autre option, qui est proposée dans la motion, est que la Municipalité adhère à la Charte des Jardins afin que les privés puissent y adhérer auprès de la Municipalité. L'intérêt d'une telle démarche, selon les instigateurs du projet est multiple: Promotion plus importante ; Regroupement des inscriptions ; Meilleure visibilité et plus grand intérêt auprès des privés ; Prise de position de la Municipalité pour la conservation des écosystèmes ; Mise en réseau des jardins ; Possibilité d'organiser des événements et activités. Tout cela n'a cependant de sens que si la Municipalité s'engage dans la mesure du possible et du bon sens. A elle aussi d'appliquer les principes de la Charte de Jardins sur ses terrains verts. Elle en fait une promotion active, par exemple à travers la Feuille officielle et son site Internet. Accessoirement, les instigateurs de la Charte des Jardins recommandent aux collectivités d'offrir aux privés les emblèmes. Ces emblèmes créent une émulation et une visibilité, ce qui encourage les privés à adhérer à la Charte des Jardins. Cependant, la commission des loisirs propose de ne pas offrir les emblèmes. La promotion dans la Feuille officielle n'engendrerait pas de frais supplémentaires. Les adhésions seraient gérées par le département des loisirs. Après la saison catastrophique pour les écosystèmes que nous venons de vivre et au vu des

récents rapports délivrés par diverses institutions scientifiques telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ce genre d'actions peu coûteuses et simples à mettre en place sont autant de pas, aussi petits soient-ils, dans la bonne direction. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter la motion. »

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message et demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Mamie, PVN : *« Le Parti Les Vert-e-s souhaite l'acceptation de cette charte et dit oui à cette motion. Nous regrettons cependant que la commission des loisirs ait décidé de ne pas offrir aux adhérents de la charte des petits emblèmes qui à notre sens donneraient de la visibilité et créeraient de l'émulation autour de ce projet au service de la biodiversité. Ainsi, le groupe Les Vert-e-s, réuni la semaine dernière, a décidé et se réjouit d'offrir cet emblème aux 30 premiers adhérents de la Charte des Jardins. »*

Mme H. Wingo, PSN : *« La Charte des Jardins encourage la conservation des écosystèmes dans les jardins et autres espaces verts. Elle est mise sur pied par les services cantonaux de l'énergie et de l'environnement. Elle correspond au souci de responsabilité que chaque citoyen devrait avoir pour son environnement proche. Le Parti socialiste neuvevillois remercie le Conseil municipal pour sa réponse et soutient cette mise en place dans notre commune. »*

M. C. Junod, PLR : *« Le Parti libéral-radical ne donnera aucune recommandation de vote, nous sommes évidemment d'avis que la motion a du sens mais devrait être de nature individuelle afin de ne pas surcharger le personnel communal inutilement, et il est dommage que d'autres institutions comme les jardins communautaires 2520 n'aient pas été contactées dans cette démarche, qui reste une action uniquement symbolique. Une collaboration avec une association locale nous semble avoir plus d'impact. Néanmoins, les ressources nécessaires à réaliser cette motion sont plutôt faibles, donc allons de l'avant. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 20 voix favorables et 9 abstentions, le Conseil général approuve cette motion.**

9. Position CM et décision CG sur la motion PVN (A. Gagnebin) « De l'espace pour nos tous » (A. Louis/C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« M. Alain Gagnebin, du Parti Les Vert-e-s, demande que la Commune prévoie des zones permettant la promenade libre des chiens, ainsi que de limiter, uniquement lors de la période estivale, l'obligation de tenir les chiens en laisse à St-Joux, en apposant des panneaux complémentaires : "du 1er avril au 30 septembre". Plusieurs personnes promenant leur chien ont, semble-t-il, été verbalisées, notamment dans la zone de St-Joux, parce que leur animal de compagnie n'était pas tenu en laisse. Le motionnaire estime que cette obligation est compréhensible en été, en raison de la forte fréquentation de la zone sportive et récréative de St-Joux, mais qu'elle ne se justifie pas pour la période hivernale. Il précise également que le long du quai Maurice Moeckli, bon nombre de propriétaires aiment promener leur chien librement. Le canton de Berne n'impose pas d'obligation générale de tenir les chiens en laisse. Cependant, ils doivent être tenus en laisse dans les endroits suivants : Ecoles, Aires de jeux et de sport publiques, transports publics, pâturages où se trouve du bétail, réserves naturelles signalées comme telles et gares et arrêts de transports publics. Selon l'article 7 de la Loi cantonale sur les chiens, l'obligation de tenir les chiens en laisse se justifie sur le plan de la sécurité, car des incidents peuvent survenir même avec des chiens bien dressés. Cela vaut en particulier dans des situations où un environnement où les chiens, en raison de leur nature, sont plus sujets à un comportement incontrôlé et peuvent donc être à l'origine d'accidents. Dans ces lieux particulièrement sensibles, le besoin de sécurité de la population, et notamment des enfants, doit être assuré par l'obligation du port de la laisse. Selon l'article 40 du Règlement communal de police administrative, en ville et sur le domaine bâti, les chiens doivent être tenus en laisse. À l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous contrôle de la personne qui en a la garde. Les propriétaires peuvent parcourir librement les forêts de La Neuveville, les chemins des vignes et des rives avec leur chien, excepté la réserve forestière, bien sûr. Au vu de ces espaces de liberté, le Conseil municipal n'a pas l'intention de modifier la législation communale en vigueur et ne modifiera pas non plus la signalisation sur le quai Maurice Moeckli et le site de St-Joux. Le Conseil municipal propose au Conseil général de refuser cette motion. »*

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Gagnebin, PVN : *« Le Conseil municipal relève que les propriétaires peuvent parcourir librement avec leur chien les forêts de La Neuveville, mais la principale est une réserve forestière, les chemins de vignes, mais des panneaux demandent d'y tenir les chiens en laisse, le chemin des rives, mais le Quai Moeckli et Saint-Joux en sont exclus ? Il ne reste que très peu d'endroits où les chiens peuvent s'ébattre librement. Bon nombre de propriétaires prennent donc leur voiture pour se rendre dans des communes voisines où la possibilité est offerte. Pour justifier le refus de la motion, le Conseil municipal invoque à charge la Loi cantonale sur les chiens. En réponse, je me permets de citer la Loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) qui, en son article 6, précise : Toute personne qui détient des animaux ou en assume la garde doit, d'une manière appropriée, les nourrir, en prendre soin, leur garantir l'activité et la liberté de mouvement nécessaires à leur bien-être. Et dans l'ordonnance sur la protection des animaux, chapitre I : On entend par sorties le fait, pour l'animal, de se mouvoir librement en plein air en décidant lui-même de son allure, de sa direction et de sa vitesse de déplacement sans être entravé dans ses mouvements par des attaches, brides, laisses, harnais ou autres liens semblables. Et : Les chiens doivent être sortis tous les jours et en fonction de leur besoin de mouvement. Lors de ces sorties, ils doivent aussi, dans la mesure du possible, pouvoir se mouvoir librement sans être tenus en laisse. Afin de permettre aux propriétaires neuvevillois de réaliser ces dispositions, trouvons des lieux possibles. La commune dispose de quelques terrains qui le permettraient, comme par exemple aux Levées de Vaux, lieu actuellement en friche, non utilisé. Ce terrain clôturé permettrait sans autre de réaliser la motion, même provisoirement, en attendant une affectation définitive. Les propriétaires pourraient s'y rendre en tenant les chiens en laisse et en les libérant à cet endroit. En outre, aucune activité sportive n'a lieu à Saint-Joux, déserté en hiver. Il est dès lors logique et raisonnable d'y autoriser la promenade libre des chiens pendant la saison froide, à l'instar de ce qui se pratique au bord du lac de Neuchâtel, par exemple. Si la tenue en laisse se justifie pleinement en ville, il serait bienvenu pour les nombreux propriétaires d'alléger cette règle en certaines circonstances. C'est pourquoi nous demandons au Conseil général d'accepter notre motion. »*

Mme A. Honsberger, PLR : *« Je tiens à prendre la parole en tant que membre du Parti libéral-radical et aussi en tant que propriétaire d'un chien. Le bien-être de nos chiens est une préoccupation légitime et pouvoir promener son chien en liberté doit être possible, mais pas partout. La législation actuellement en vigueur est restrictive car elle a pour objectif la sécurité de tous, nombreux ou pas, tout au long de l'année dans certaines zones sensibles. Dans la mesure où les promenades sans laisse sont autorisées dans de nombreuses zones proches du centre, le Parti libéral-radical estime que les zones dites sensibles doivent être sécurisées toute l'année et encourage à voter contre la motion. »*

M. Y. Chapuis, FOR : informe que le groupe Forum ne soutient pas cette motion.

Mme A. V. Petrig, PSN : recommande, au nom du Parti socialiste neuvevillois, de refuser la motion. Elle ajoute qu'un accident peut arriver même avec un chien très bien dressé.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 3 voix favorables, 22 voix négatives et 4 abstentions, le Conseil général refuse cette motion.**

10. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Flückiger) « Un arbre abattu = un arbre planté » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« M. Samuel Flückiger, du Parti Les Vert-e-s, demande que tout arbre abattu soit remplacé par une nouvelle plantation. Il serait préférable que la plantation soit faite au même endroit, mais il est aussi envisageable qu'elle se trouve à un autre endroit dans la localité. Le Conseil municipal a une réelle sensibilité pour l'environnement et les arbres en ville. Il porte une attention soutenue aux problématiques de changement climatique et d'îlots de chaleur. Il y travaille déjà dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Le Règlement de construction à l'article 13 protège déjà de façon générale la végétation. Il précise : "Lors d'une nouvelle construction, il y a lieu de prendre en considération les arbres, les haies et les buissons existants. Le cas échéant, il y a lieu de procéder à des plantations de remplacement". Pour la Zone des abords de la Vieille ville,*

l'article 74 protège "Les objets ou éléments construits ou naturels" notamment "les arbres en général ; le Conseil municipal peut autoriser l'abattage d'arbres pour des questions de sécurité et d'hygiène ; il peut exiger de replanter des arbres à haute tige sur le bien-fonds". Suite à la révision du PAL, les arbres seront protégés sur l'ensemble de la localité. Un permis sera nécessaire pour l'abattage des arbres dont le tronc a un diamètre de plus de 20 cm, excepté pour la zone agricole et la forêt. Le remplacement de l'arbre abattu sera demandé. En ce qui concerne la place de la Courtine Est, la Commune s'était engagée à planter un arbre au printemps 2015. Cet arbre sera planté en 2022. La réalisation d'une fosse de plantation importante sera cependant nécessaire. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion et de la considérer comme étant réalisée, dès l'instant où les éléments demandés dans celle-ci sont déjà en cours de réalisation et d'intégration dans le PAL. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève qu'il est important de protéger nos arbres au vu du nombre de constructions qui se font à La Neuveville. Il ajoute qu'il travaille au niveau du plan d'aménagement local à prendre des mesures de façon à conserver la végétation. Il promet que l'arbre sera planté à la place de la Courtine en 2022. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. S. Flückiger, PVN : *« Les Vert-e-s La Neuveville remercient le Conseil municipal pour la recommandation d'acceptation. Les Vert-e-s La Neuveville invitent donc les membres du Conseil général à accepter la motion. Nous regrettons qu'il ait fallu 7 ans pour replanter l'arbre coupé sur la place de la Courtine mais nous réjouissons que le Conseil municipal ait prévu de replanter cet arbre l'année prochaine. »*

M. M. Cochet, PLR : est d'accord sur le fond de cette motion. Il se pose néanmoins la question de savoir pourquoi nous devons voter, délibérer et perdre du temps sur une mesure qui nous est demandée comme étant réalisée. Il aurait préféré que celle-ci soit retirée ou directement classée. Il propose d'accepter cette motion.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

11. Position CM et décision CG sur la motion PVN (B. Kraus) « La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture » (A. Louis)

Position du Conseil municipal : *« La CarteCulture, aussi connue sous le nom de KulturLegi en Suisse allemande, est une offre de Caritas et est disponible dans toute la Suisse. Elle permet aux personnes à faible revenu d'avoir malgré tout accès à des activités qui seraient trop onéreuses. Le nom de cette carte peut induire en erreur. En effet, elle ne concerne pas uniquement la culture mais aussi le sport, l'éducation, l'apprentissage des langues, la santé, le bien-être et les loisirs. Ainsi, musées, clubs de sports, cours de musique, coiffeurs, masseurs, bibliothèques, piscines, cours de langues et autres sont accessibles à des prix réduits, voire gratuits, aux personnes possédant la CarteCulture. Celle-ci est valable dans toute la Suisse et non pas uniquement dans le canton de la personne concernée. Par ailleurs, la CarteCulture donne accès aux magasins Caritas, sans autre inscription nécessaire. Ces magasins offrent des prix réduits sur des articles en tout genre (nourriture, habits, produits de nettoyage, etc.). Les magasins Caritas les plus proches sont à Bienne et Neuchâtel. Situation particulière du canton de Berne : L'offre de la CarteCulture dans le canton de Berne est principalement dans les communes Suisses allemandes. La raison à cela est que Caritas Bern était alors une entité trop petite pour pouvoir lancer une action dans le Jura bernois. C'est désormais du passé suite à une réorganisation. Nous serions la première commune francophone du canton de Berne à nous intégrer au concept de la CarteCulture. Financement : Il existe deux alternatives de financement. Si La Neuveville faisait l'adhésion seule, les coûts annuels seraient de CHF 0.30/habitant soit CHF 1'127.-. Si Nods et le Plateau de Diesse adhéraient avec nous, nous profiterions d'un rabais de 40 %, soit CHF 690.-. Cela permettrait à Caritas de diminuer drastiquement la charge de travail en mutualisant les démarches.*

	Adhésion simple	Adhésion groupée	Différence
La Neuveville	CHF 1'127.-	CHF 690.-	CHF -437.-
Nods	CHF 231.-	CHF 140.-	CHF -91.-
Plateau de Diesse	CHF 608.-	CHF 370.-	CHF -310.-
Total	CHF 1'966.-	CHF 1'200.-	CHF -766.-

Pour l'obtention de la CarteCulture, les prix sont les suivants:

	1ère année	Années supplémentaires
Jusqu'à 18 ans	CHF 0.-	CHF 0.-
Adulte simple	CHF 0.-	CHF 20.-
Adulte couple	CHF 0.-	CHF 30.-

Fonctionnement : Une fois l'adhésion validée, Caritas prend contact avec toutes les institutions qui pourraient être intéressées à participer au programme de la CarteCulture. Elles sont ensuite intégrées à l'offre. Par la suite, Caritas lance une campagne de promotion et d'information à La Neuveville afin de sensibiliser les personnes concernées. Les communes du Plateau de Diesse et de Nods ont été contactées mais n'ont pour le moment pas encore donné de réponse quant à leur éventuel intérêt. Etant donné les coûts relativement faibles, le Conseil municipal recommande au Conseil général d'accepter la motion avec le montant maximum de CHF 1'127.- /année. »

M. A. Louis, conseiller municipal : « Je demande un ajout à la réponse de la motion, à savoir : "Une évaluation de l'évolution de la situation aura lieu après deux années afin de voir si le projet porte ses fruits et s'il doit être reconduit." » Il ajoute que le but n'est pas d'entériner un projet pour les vingt années à venir s'il n'est pas fructueux. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J. Niederer, PLR : « Le Parti libéral-radical suit la décision du Conseil municipal et accepte la motion "La Neuveville, commune partenaire de la CarteCulture", tout en rappelant au passage qu'il existe déjà bon nombre d'infrastructures gratuites dans notre cité. »

Mme H. Wingo, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois soutient cette motion qui permettra de faciliter l'accès à la culture, loisirs et sport. »

M. B. Kraus, PVN : « J'aimerais d'abord remercier le Conseil municipal d'être favorable à ma motion. La CarteCulture est une offre qui aide les personnes avec peu de revenu à s'offrir des activités sportives, culturelles, linguistiques, de bien-être, etc.. La liste est longue. Ces activités ne sont pas uniquement accessibles aux adultes, mais également aux enfants. Des camps sont organisés, des cours de musique donnés, etc.. Des choses importantes pour l'éducation et l'épanouissement de nos enfants. J'espère bien sûr que les communes du Plateau de Diesse et Nods nous suivent dans cette démarche, pas seulement pour les bénéfices fiscaux mais également pour que plus de personnes aient accès aux activités et que le catalogue d'offres augmente encore. Le Parti Les Vert-e-s et moi-même vous encourageons donc à voter oui. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

12. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (C. Junod) « Aller à l'école en toute sécurité » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « M. Cédric Junod, du PLR, dénonce des situations dangereuses qu'il a constatées sur les trajets des écoles. Il invite le Conseil municipal à examiner concrètement cette problématique : Les voitures qui ne s'arrêtent pas avant "le semi-trottoir"; les voitures qui roulent trop vite sur la route cantonale sans se préoccuper que cette zone est à proximité d'une école ; l'absence de passage pour piétons vers la boulangerie Conrad ; le chaos de voitures côté nord des écoles. M. Cédric Junod demande que le Conseil municipal étudie la mise en place d'éléments de sécurité dans le but de garantir la sécurité sur le chemin de l'école. Chemin de l'école : L'expertise de la zone 30 km/h et de la zone de rencontre, effectuée par le canton, montre que la majorité des véhicules respectent la limitation de vitesse. Il n'y a donc pas lieu de mettre en place des mesures complémentaires pour réduire la vitesse des voitures. Concernant le trottoir traversant au carrefour de l'avenue des Collonges et de la rue des Fossés, la législation précise clairement que les piétons ont la priorité sur les voitures. Les personnes qui ne respectent pas cette priorité sont en infraction. Le Conseil municipal s'engage toutefois à informer les usagers et les écoliers, notamment par une publication dans le Courrier de La Neuveville et l'information dans les classes par la police de proximité. L'Ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre précise, à l'article 4 alinéa 2, que "l'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Dans les zones 30 km/h, il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes". C'est pour cette raison que le passage pour piétons devant la banque a été conservé pour faciliter le passage des enfants. Il n'est pas prévu de marquer d'autres passages piétons, notamment dans la zone de rencontre. En effet, dans cette zone, d'une part, le marquage de passages piétons n'est pas légal, et d'autre part, les piétons ont la priorité sur les voitures et peuvent traverser en tout endroit. Le marquage de passages pour piétons donnerait un message contradictoire. De même, la barrière séparant la chaussée du trottoir avait été enlevée lors de la création de la zone 30 km/h et remplacée par trois potelets. En effet, la séparation des flux des piétons et des voitures donne un sentiment de sécurité à ces derniers qui ont tendance à accélérer. Lors d'une séance téléphonique, l'Office cantonal des ponts et chaussées a proposé au Service de la gestion du territoire de donner un mandat à un bureau d'étude pour analyser la situation du carrefour rue des Fossés – Grand-Rue à l'aide d'un enregistrement sur une durée d'une semaine. Cette étude permettrait de définir quelles mesures devraient être mises en place. La Commission de la gestion du territoire, interrogée sur le sujet, a évoqué notamment un marquage et un signal lumineux "école", ainsi que la mise en place d'une barrière au bas du chemin de l'école. Chaos au nord de l'école : Le Conseil municipal tient à favoriser la mobilité douce, notamment pour les enfants se rendant à l'école. Les parents devraient favoriser le vélo ou la marche. D'ailleurs, le Pédibus, en fonction depuis 2007, est utilisé par de nombreux enfants à satisfaction. Les parents qui prennent tout de même la voiture sont censés utiliser les places de stationnement à disposition au chemin du Signolet ou au chemin des Prés-Guétins. Ils ne peuvent en effet pas stationner leur voiture n'importe où et peuvent être amendés. Des marquages "école" sont également visibles sur le chemin du Signolet, afin de rendre attentifs les usagers de la proximité des bâtiments scolaires. Excepté une présence plus régulière de la police cantonale, le Conseil municipal ne veut pas aménager différemment la zone au nord de l'école. Croisement rue de la Tour – Grand-Rue : La situation au croisement de la rue de la Tour et de la Grand-Rue est en effet problématique, mais comme précisé ci-dessus, il n'est pas possible de marquer un passage pour piétons en zone de rencontre. Il faudrait éventuellement rendre le passage plus perméable, afin de permettre aux piétons de s'éloigner de l'angle du bâtiment n° 17 qui les masque à la circulation. Le sentiment de danger est propre à chaque personne. Il peut être perçu de façon plus importante pour certaines, alors que d'autres se sentent totalement en sécurité. Le Conseil municipal, conscient de la problématique, propose de réaliser l'analyse de la situation par enregistrement, avant de mettre en place des mesures plus lourdes. Le Conseil municipal demandera également au Service de la gestion du territoire et à la Police administrative d'étudier la possibilité de laisser plus de perméabilité pour les piétons au carrefour rue des Fossés – Grand-Rue, afin d'améliorer la situation. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève qu'une erreur s'est glissée dans la conclusion concernant l'avant-dernière phrase. Il s'agit de la rue de la Tour et non de la rue des Fossés. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Junod, PLR : « Nous remercions le Conseil municipal pour son développement ainsi que sa conclusion. Le Parti libéral-radical vous recommande d'accepter ce postulat en espérant avoir des informations concrètes à travailler pour la sécurité de tous et ceci rapidement. »

Mme F. Maillat, PVN : « Le Parti Les Vert-e-s soutient ce postulat et propose de l'accepter. »

Mme J. Moeckli, PSN : « Pour le Parti socialiste neuvevillois, le bien-être et la sécurité des écoliers et des écolières qui viennent de l'école est un enjeu central. Par conséquent, nous saluons ce postulat visant à améliorer le vivre-ensemble et la sécurité aux alentours de l'école et recommandons aux membres du Conseil général de l'accepter. »

M. A. T. Gutmann, UDC : soutient ce postulat et conseille de l'accepter.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

13. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Utilisation du fonds spécial "Electricité – Utilisation rationnelle de l'énergie" » (A. Kurth)

Réponse du Conseil municipal : « Situation du compte de bilan 29304.00 : Le fonds spécial Electricité a été créé en 2012 lors de l'établissement du règlement pour la gestion d'un fonds spécial à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie (RECUREN) et est alimenté par la taxe annuelle pour l'efficacité énergétique en application de l'article 3 du règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité (PCP) du 29 octobre 2008. Actuellement, le fonds spécial Electricité présente un montant de CHF 226'831.27. Bien qu'alimenté régulièrement, aucun prélèvement n'a jamais été effectué depuis sa création. Cette non-utilisation du fonds s'explique par le fait que l'article 10 du règlement prévoit que le Conseil municipal décide des prélèvements et de leur octroi sur la base d'une ordonnance d'application, mais qu'aucune ordonnance n'a été édictée jusqu'à ce jour rendant ainsi tout prélèvement impossible. Le SELN se chargera d'édicter ladite ordonnance d'application et la soumettra pour approbation au Conseil municipal d'ici le 31 décembre 2021. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : remercie M. Voisard pour son interpellation. Il ajoute qu'il est bien stipulé dans le règlement qu'il faut une ordonnance afin de libérer les fonds et que celle-ci n'a jamais été établie depuis 2012. Il rappelle que le Conseil municipal a délibéré et a remis le mandat au service de l'équipement afin que cette ordonnance lui soit soumise pour approbation d'ici au 31 décembre 2021.

M. C. Voisard, PVN : « Je remercie le Conseil municipal de son intention. Ce sera une très bonne chose si finalement nous n'avons pas à déplorer que l'ordonnance d'application n'ait pas été préparée 10 ans après l'entrée en vigueur du règlement. »

Le Conseil général prend acte de cette réponse.

14. Réponse à l'interpellation PVN (C. Voisard) « Quelle sécurité au carrefour A5 – Chemin de Ruveau ? » (C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal : « M. Clovis Voisard, du Parti Les Vert-e-s, pense que la sécurité du carrefour marquant la fin du tronçon autoroutier de l'A5, situé à la fin du chemin de Ruveau, près de l'Atelier Oi (route de Bienne 31), n'est pas optimale. Il a constaté que les véhicules circulant sur l'A5 ne ralentissent pas et ne respectent donc pas le 60 km/h. Ceci engendre un risque, notamment pour les personnes qui s'engagent sur la chaussée en direction de Bienne. Il a également constaté qu'il y avait fréquemment des automobilistes qui effectuaient des demi-tours périlleux, pourtant interdits par deux panneaux. Le rétrécissement de la chaussée, dû aux travaux effectués à cet endroit en 2021, évitait ces problèmes. M. Clovis Voisard demande si le Conseil municipal estime que la sécurité est suffisante, en temps normal, à cet endroit et s'il est prêt à intervenir auprès des autorités compétentes pour éventuellement faire un nouvel aménagement à la fin des travaux. Au terme des travaux réalisés sur l'A5, l'OFROU a remis en place le carrefour A5 – Ruveau comme il était avant. En effet, quand des travaux sont en cours, la planification est déjà aboutie et il est trop tard pour y apporter des modifications. Une analyse réalisée par un bureau d'ingénieur montre toutefois que le carrefour

correspond aux normes pour une route de cette classe. Pour considérer une éventuelle modification du carrefour, l'OFROU demande tout d'abord d'effectuer des comptages de vitesse par un bureau d'ingénieur. Si ces comptages montrent que la vitesse est réellement dépassée, la Commune pourrait demander un aménagement du carrefour. S'agissant d'une route fédérale, seul l'OFROU est compétent pour accepter ou non la modification du carrefour. Le Conseil municipal, conscient de la problématique de ce carrefour, a déjà pris les contacts nécessaires à la réalisation des comptages de vitesse. Selon le résultat, il adressera une demande à l'OFROU afin de mettre en place de nouveaux aménagements. »

M. C. Voisard, PVN : « Je remercie le Conseil municipal d'avoir prévu d'effectuer des comptages pour mesurer l'ampleur du problème et d'intervenir au besoin auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU). »

Le Conseil général prend acte de cette réponse.

15. Rapport CM en réponse au postulat PSN (A. Ehrensperger) « Favoriser l'avenir professionnel des jeunes Neuvevillois par un meilleur apprentissage linguistique » (L. Glatz)

Rapport du Conseil municipal : « Dans son postulat, le signataire demande au Conseil municipal de revoir la manière d'enseigner l'allemand dans notre école en proposant de l'introduire dès la première année scolaire et de manière ludique et immersive. Les pistes proposées sont soit de créer un tandem avec les enseignants de Ligerz / Douanne, soit que les enseignants soient de langue maternelle allemande. Actuellement, les enseignants de notre école n'ont pas tous les capacités linguistiques exigées pour dispenser un enseignement immersif complet. En effet, le canton exige des enseignants un niveau C1 pour permettre ce type d'enseignement. Les enseignants actuels bénéficient d'un contrat de travail à durée indéterminée et la mise en place d'un enseignement bilingue impliquerait une totale réorganisation de l'école et le renvoi de presque tous les enseignants actuels. Cette solution ne pourra pas être envisagée par le Conseil municipal. Quant à la collaboration avec Ligerz / Douanne, elle ne saurait être quotidienne, car elle se révèle trop contraignante au niveau des horaires, des vacances scolaires qui ne coïncident pas et de la distance entre les deux sites. De plus, l'autorité d'engagement des enseignants n'est pas la même, les communes sont bien distinctes et les questions de sécurité et de responsabilité ne seraient pas claires. La solution idéale, et prévue par le plan d'étude romand pour notre école, semble donc un enseignement sur le modèle de l'immersion simple ou d'îlot immersif. L'enseignement par immersion vise à atteindre les objectifs suivants : éveiller les élèves à l'apprentissage des langues en leur faisant vivre une deuxième langue dans des situations aussi authentiques que possible; encourager et préparer un apprentissage précoce de la deuxième langue; favoriser l'apprentissage des langues étrangères par le biais des transferts cognitifs et intuitifs réalisés par les élèves; favoriser l'intégration des élèves allophones dans la communauté en les mettant en contact avec les langues locales; développer les contacts entre élèves de langues et de cultures différentes dans le contexte scolaire et favoriser ainsi leur extension à la sphère extrascolaire; développer au mieux et le plus rapidement possible des compétences de compréhension et de production orales dans la langue cible. L'immersion simple propose que l'enseignement de certaines disciplines soit donné en immersion à raison de deux leçons hebdomadaires au minimum. "L'îlot immersif" propose quant à lui qu'une enseignante ou un enseignant donne à sa propre classe, sur un thème qu'elle ou il a choisi, un enseignement par immersion en langue cible. Cet enseignement se déroule au début sur de courtes séquences dont la durée et l'intensité peuvent augmenter progressivement. Le changement à la tête du département de l'instruction et de la jeunesse au début de cette année 2021 ainsi que les projets déjà en cours dans notre école, en lien avec le controlling 2020-2023 (charte, mise en application de la Loi sur l'évaluation, révision de l'enseignement spécialisé, réorganisation et réaménagement du site scolaire en vue de la fermeture prochaine de classes), n'ont pas permis de mettre en place ce projet d'immersion pour la rentrée scolaire 2021. Il a par contre été demandé à chaque enseignant d'introduire l'allemand de manière ludique dans sa classe et ce dès la première année scolaire. Les collaborations ponctuelles, par exemple correspondance et rencontres, avec une école alémanique existent déjà dès la 7e année Harmos et pourraient être développées pour les autres degrés scolaires. Un groupe de travail se penchera sur le choix du type d'immersion et sa mise en place dans notre école. L'adhésion du corps enseignant à ce projet est indispensable à sa bonne mise en œuvre. Il est donc impératif de l'impliquer dans le développement du projet. Le Conseil municipal informera le Conseil général de la suite donnée à ce postulat au sein de notre école. »

M. L. Longo, président, PLR : ce postulat étant déposé par un membre qui ne siège plus au Conseil général, il passe la parole à Mme C. Frésard, du Parti socialiste neuvevillois, pour représenter M. A. Ehrensperger, rédacteur du postulat.

Mme C. Frésard, PSN : au nom du Parti socialiste neuvevillois remercie pour le rapport et se réjouit de voir le fruit du travail de ce groupe.

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe que le Conseil des Parents va à nouveau proposer les cours de Suisse allemand, tout prochainement, pour les élèves de l'école primaire.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

16. Rapport intermédiaire CM en réponse au postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville » (A. Schleppy)

Mme J. Moeckli, vice-présidente, PSN : prend la direction des débats sous ce point, dès l'instant où le président va prendre part à la discussion.

Rapport du Conseil municipal : « Le postulat de M. Luca Longo, PLR, n'a pu être traité qu'en partie à ce jour. Cette intervention parlementaire a été déposée le 30 septembre 2020, soit proche de la fin de la précédente législature. Le nouvel Exécutif communal s'est mis au travail en janvier 2021. Il a fallu un peu de temps aux uns et aux autres membres du Conseil municipal pour prendre leurs marques. Au cours du premier semestre de la législature actuelle, un changement important est intervenu au département de l'équipement, puisque M. Jacques Wenger a été contraint de démissionner de sa fonction de conseiller municipal. Il a été remplacé par M. Aurèle Schleppy, ce qui a causé quelque retard dans le traitement des dossiers relevant du département de l'équipement. Le Service de l'équipement (SELN) fait actuellement aussi face à des projets qui doivent impérativement être menés rapidement à terme. Le dossier en question est complexe et demande une analyse plus approfondie et plus vaste que prévu. De plus, la stratégie énergétique, en particulier celle qui touche l'aspect de Cité de l'énergie, doit encore être discutée avec la SACEN SA. Des entretiens ont lieu actuellement et les résultats ne seront pas connus avant quelque temps. Le Conseil municipal ne peut dès lors pas encore présenter un rapport au Conseil général sur ce postulat. Il mettra tout en œuvre afin que le rapport final puisse être remis au Législatif lors de sa séance de décembre 2021. »

M. L. Longo, président, PLR : remercie le Conseil municipal pour ce rapport et espère que les réponses viendront rapidement de la part de M. A. Schleppy et notamment en ce qui concerne la commission de l'énergie. Il souhaite avoir plus d'informations à ce sujet.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

17. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PVN (S. Flückiger) « Le patrimoine de La Neuveville appartient aux Neuvevillois-es »
- Motion PVN (C. Voisard) « Halte aux feux d'artifice »
- Motion PLR (M. Cochet) « La Neuveville, une commune sans paperasse »
- Postulat UDC (A. T. Gutmann) « Optimisation de la déchetterie »
- Postulat PLR (M. Cochet/L. Longo) « La Neuveville : une commune 4.0 »
- Postulat PSN (J. Moeckli/A. Wingo) « Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants »
- Postulat PVN (F. Maillat/R. Mamie) « Espace de détente aux Prés-Guëtins »
- Postulat PLR (M. Cochet/K. Aeschlimann-Blaser) « La Neuveville, une commune attractive pour les familles »

Développements :

- Motion PVN (S. Flückiger) « Le patrimoine de La Neuveville appartient aux Neuvevillois-es »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PVN (C. Voisard) « Halte aux feux d'artifice »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PLR (M. Cochet) « La Neuveville, une commune sans paperasse »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat UDC (A. T. Gutmann) « Optimisation de la déchetterie »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (M. Cochet/L. Longo) « La Neuveville : une commune 4.0 »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PSN (J. Moeckli/ A. Wingo) « Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PVN (F. Maillat/R. Mamie) « Espace de détente aux Prés-Guëtins »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (M. Cochet/K. Aeschlimann-Blaser) « La Neuveville, une commune attractive pour les familles »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

18. Questions simples et traitement

M. Y. Chapuis, FOR : « *Dans le contexte actuel de réorganisation de l'administration francophone cantonale sans Moutier, est-ce que la Municipalité de La Neuveville fera tout ce qui est en son pouvoir afin d'obtenir certains services cantonaux transférés sur son territoire ou de conserver les services actuels tel que le CJB, l'OSSM et la police cantonale ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que ce point a été discuté en séance du Conseil municipal qui s'est prononcé dans le sens de maintenir au moins les services qui sont sur le territoire neuvevillois. Elle relève que le projet est à son commencement et ajoute que la tendance serait de centraliser les services administratifs. Elle ajoute que le Conseil municipal ne va pas soutenir cette idée et précise que la commune n'a pas été consultée à ce sujet.

M. R. Mamie, PVN : « *Le Parc Chasseral a revu ses statuts et a créé de nouveaux organes de gouvernance. A la connaissance du soussigné, les communes membres avaient l'occasion de proposer des candidatures aux comités exécutif et/ou consultatif, ceci jusqu'au 17 septembre (du moins pour les associations). La Municipalité a-t-elle proposé des candidatures dans ces organes ?* »

M. A. Louis, conseiller municipal : répond que le Conseil municipal a proposé sa candidature pour le comité exécutif, et celle de M. Albrecht Ehrensperger au comité consultatif.

M. R. Mamie, PVN : « A la connaissance du signataire, la commune de La Neuveville verse une contribution substantielle à titre de participation aux coûts d'entretien de la piscine du Landeron. La piscine du Landeron a clôturé sa saison le 5 septembre 2021. Les piscines de Nidau et celles du Nid-du-Crô ont fermé le 19 septembre 2021. Celle de La Chaux-de-Fonds le lundi 20 septembre 2021. Il semblerait que la piscine du Landeron soit le seul bassin externe de la région à clôturer sa saison d'été le premier week-end de septembre, soit deux semaines avant les autres piscines régionales. La Municipalité a-t-elle l'occasion d'aborder cette question avec la commune du Landeron dans le sens d'un alignement des dates de fermeture de la saison d'été à la 3^e semaine du mois de septembre plutôt que la première ? »

M. A. Louis, conseiller municipal : informe qu'il va contacter la commune du Landeron afin de voir si une solution pourrait être trouvée. Il relève que la participation de La Neuveville est moindre par rapport à un budget d'une piscine qui peut perdre de l'argent durant des semaines où la fréquentation est faible. Il reviendra avec une réponse lors de la prochaine séance.

M. M. Canepa, FOR : « Existe-t-il un moyen politique pour lutter contre le prix élevé des loyers à La Neuveville ? »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique que La Neuveville est un endroit très prisé, pas seulement pour des questions d'impôts mais aussi pour la beauté du lieu. Elle relève que la rareté fait la cherté. Il y a des appartements à loyer modéré, mais ceux-ci sont occupés et le tournus n'est pas régulier. La plupart des appartements sont la propriété de privés et il est difficile politiquement de faire pression sur ces loyers. Le seul moyen politique serait de construire un bâtiment à loyer modéré par la commune.

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : « Nous connaissons tous la charge de travail de la nouvelle équipe de la gestion du territoire et leur en sommes infiniment reconnaissants. Une présentation du projet de la Gare est-elle prévue prochainement ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que son service n'a pas pu travailler sur ce projet depuis le début de l'année. Les réponses aux nombreuses interventions parlementaires déposées aux séances du Conseil général ainsi que la réorganisation du département de la gestion du territoire n'ont pas permis de gérer ce projet. La présentation a été faite au dernier Conseil général. Le projet doit être retravaillé au sein de la commission et au sein de Conseil municipal. Il reviendra au Conseil général avec une demande de crédit pour l'étape suivante où le projet de la place de la Gare sera présenté. Il espère reprendre ce projet rapidement, car il est important pour La Neuveville. Il termine en indiquant que l'avancée de ce projet dépend aussi du nombre d'interventions déposées concernant le service de la gestion du territoire.

M. C. Voisard, PVN : « L'actualité récente a montré comment une municipalité peut se retrouver à la merci de la cybercriminalité et subir des conséquences importantes, en termes de pertes financières, de blocage de l'outil de travail ou de diffusion de données sensibles. Les Vert-e-s demandent si la Municipalité de La Neuveville a pris toutes les dispositions utiles pour sécuriser au mieux son réseau informatique et si elle sensibilise ses utilisateurs aux risques encourus. Dans le cas contraire, qu'entend-elle faire concrètement ? »

M. A. Kurth, conseiller municipal : informe que, suite à l'attaque de Rolles qui a eu lieu le 1^{er} septembre 2021, il a, de suite, été demandé au service informatique de lister ce qui a déjà été fait et entrepris au sein de la Commune. Il relève que les points essentiels y sont. Néanmoins, chaque commune, peut être à la merci de ces hackers. Il ajoute qu'il est aussi important de sensibiliser des utilisateurs internes, à savoir le personnel communal. Il va être leur être proposé prochainement une formation interne pour que cette sensibilisation ait lieu.

M. B. Kraus, PVN : « Lors du conseil général du 31 mars 2021, les élus ont accepté une demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de 3 bornes Smotion. Les Vert-e-s La Neuveville demandent où en sont actuellement les travaux et quand le Conseil municipal pense-t-il avoir terminé les installations ? »

M. A. Schleppey, conseiller municipal : rappelle qu'il a fraîchement remplacé M. J. Wenger. Il relève qu'actuellement de nombreux travaux sont en cours au service de l'équipement. La situation d'implantation de ces trois bornes pose également un problème. Il y a eu des refus d'installer ces bornes à certains endroits. Le service de l'équipement va régler rapidement ce problème et espère qu'il pourra donner des nouvelles concernant ce dossier à la séance de décembre.

M. B. Kraus, PVN : « Lors de la séance du 31 mars 2021, le Conseil général a voté le renvoi d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de nouvelles décorations de Noël pour la Commune de La Neuveville en demandant le renvoi du dossier au groupe de travail. Les Vert-e-s La Neuveville demandent où en sont actuellement les travaux du groupe de travail et quelles mesures à court terme vont être mises en place pour les Fêtes 2021 ? »

M. A. Schleppey, conseiller municipal : rappelle que les décorations et le crédit demandé a été renvoyé lors de la séance du 31 mars 2021. Il avait été proposé de mettre un groupe de travail sur ce projet. Suite au changement de conseiller municipal, la réorganisation ne lui a pas permis de se pencher dessus. Il indique que son service est ouvert à essayer de résoudre cette problématique. Néanmoins, les délais sont extrêmement courts et il rappelle qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

M. S. Flückiger, PVN : « Les mois passant rapidement, le Conseil municipal a-t-il prévu de présenter prochainement ses objectifs pour la législature 2021-2024 ? »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que oui.

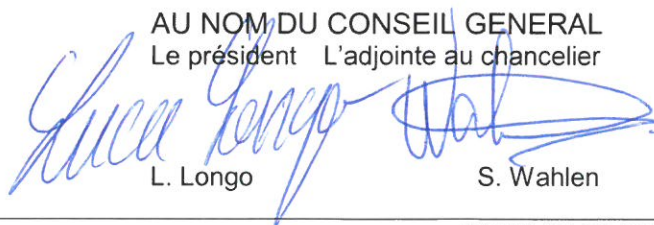
19. Communications

Mme C. Frioud Auchlin, maire : « J'aimerais revenir sur la coupure d'électricité dans la nuit du 10 au 11 juillet 2021. Les 12 heures prévues auront été "utilisées", ce qui signifie que le scénario élaboré par le département de l'équipement était pertinent. La station de Chavannes nous aura donné des sueurs froides pour repartir finalement avec un petit décalage. Merci aux habitants de Chavannes pour leur patience et leur compréhension. Je dis aussi ma gratitude à l'équipe de M. Sébastien Gallet pour la gestion de cette coupure en parfaite collaboration avec les entreprises externes impliquées dans ce changement de station, attendu de longue date. La crue fut historique, une montée de 1.2m en 4 jours. Le premier débriefing fait, j'aimerais relever la bonne gestion de cet événement par toutes les personnes concernées. L'action immédiate de M. Fabrice Aubert, responsable du service de la gestion du territoire, l'anticipation pertinente de notre service de la voirie, la réaction rapide de nos électriciens pour sécuriser les lieux inondés ainsi qu'une excellente collaboration entre nos chefs de service ont permis d'éviter tout accident et limiter les dégâts matériels. La participation de notre fontainier, du chef des pompiers, du responsable de la protection civile, ainsi que de la police cantonale aux séances de crise, a été de la plus grande utilité. Ces séances se sont déroulées dans un esprit constructif et dans le calme. La communication a été excellente, de sorte que les décisions ont pu être prises rapidement et harmonieusement. Un grand merci au personnel communal qui n'a pas compté ses heures ainsi qu'à mes collègues du Conseil municipal qui se sont impliqués, non seulement durant la semaine critique, mais également les jours qui ont suivi. Une première séance de débriefing a eu lieu, la prochaine permettra d'analyser en collaboration avec notre administration, les éventuelles voies d'amélioration. J'ajouterais, en espérant qu'un tel événement ne survienne pas trop vite. »

M. L. Longo, président, PLR : informe que Mme Denise Bloch est excusée ce soir, car elle représente actuellement notre district au Conseil du Jura bernois. Il indique qu'il veillera au sein du bureau du Conseil général à éviter le plus possible les superpositions lors de la fixation des prochaines dates des séances du Conseil général pour l'année 2022. Il informe que le bureau du Conseil général est invité par M. Hervé Gullotti, Président du Grand Conseil bernois, le 30 novembre prochain, à la journée du bilinguisme à Berne. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général a été déplacée au 2 décembre 2021 à 18h30, qui sera suivie par le souper de fin d'année. Il ajoute que cet événement sera dépendant des exigences sanitaires en vigueur et remercie les membres du Conseil général de leur compréhension à ce sujet. Il termine en rappelant de transmettre les interventions parlementaires à la chancellerie municipale afin de permettre une rédaction du procès-verbal la plus juste possible.

La séance est levée à 21h42.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier



L. Longo

S. Wahlen



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		27 SEP. 2021					
Révisé à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PR	CM	CG	Conseil général du 29 septembre 2021		

Motion

Le patrimoine de la Neuveville appartient aux Neuvevillois-es

Résumé

Nous demandons que les monuments Neuvevillois soient, à minima une fois par année, ouverts au public et cela de façon gratuite.

Développement

La Neuveville détient un patrimoine culturel et architecturale important. La carte postale est intéressante, mais les portes des monuments sont malheureusement souvent fermées pour le public.

Nous demandons qu'une « semaine du patrimoine* » soit organisée une fois par année. Elle pourrait, sous la responsabilité de la commune, permettre aux citoyennes/-ens de la Neuveville d'accéder de façon gratuite et accompagné(e)s d'un guide, aux monuments de leur Cité. De façon plus large et en impliquant plusieurs partenaires privés et publics, cette manifestation pourrait mettre à l'honneur la culture et le patrimoine de la Neuveville dans une ambiance festive.

Monuments à ouvrir au public avec une offre de guide : Château du Schlossberg, venelles, Tour rouge, Tour carrée, Café-théâtre, Blanche-église, etc.

Pour les Vert·e·s La Neuveville

Samuel Flückiger

signature

**le terme utilisé ici ne signifie pas forcément que la manifestation doit durer une semaine entière, elle pourrait aussi se dérouler sur un weekend ou alors sur une durée plus longue.*



Conseil général du 29 septembre 2021

Motion

Halte aux feux d'artifice

Résumé

Compte tenu des nuisances engendrées par les feux d'artifice, nous demandons à la Municipalité de changer le concept de la Fête nationale en renonçant au feu d'artifice.

Développement

Dans une récente étude (publiée le 20.12.2020), l'Office fédéral de l'environnement estime que 2% des émissions annuelles totales de poussières fines en Suisse sont dues aux seuls feux d'artifice. Ces feux sont en outre source de nuisances importantes et de stress pour la faune sauvage, les animaux domestiques et la population, notamment lors de tirs intempestifs tard dans la nuit, ou les jours précédant ou suivant la Fête nationale, ou encore lors de manifestations privées.

Les Vert·e·s se réjouissent, après deux années de disette, de pouvoir vivre une nouvelle Fête nationale sur les quais de La Neuveville l'année prochaine. Nous demandons toutefois qu'il soit renoncé au feu d'artifice et que d'entente avec la Société de développement, le budget alloué par la Municipalité au spectacle pyrotechnique soit affecté à des prestations culturelles supplémentaires qui agrémenteront la fête populaire au bord du lac. Nous demandons également qu'elle publie via les canaux habituels un message incitant la population et les entreprises à renoncer aux feux d'artifice, ceci tout au long de l'année. Les tirs destinés à protéger les vignes ne sont pas concernés.

Pour les Vert·e·s La Neuveville

Clovis Voisard



Conseil général du 29 septembre 2021

Motion

La Neuveville, une commune sans paperasse.

Résumé d'introduction de la motion

La Suisse fait partie des plus gros consommateurs de papier par habitant. Afin de montrer l'exemple, Le PLR souhaite donc qu'une stratégie communale crédible « paperless » (sans papier) soit mise en place.

Développement de la motion

Les forêts primaires sont fortement menacées dans le monde entier. Chaque jour, 45'000 hectares de forêts primaires sont victimes de la surexploitation. Un arbre sur cinq qui est abattu dans le monde est utilisé pour la fabrication de papier. En prenant en considération uniquement le bois utilisé par l'industrie, la moitié part dans la production de papier. La Suisse fait partie des plus gros consommateurs de papier par habitant.

Le PLR souhaite donc qu'une stratégie communale crédible « paperless » soit mise en place. Les trois thématiques suivantes doivent notamment être prises en compte :

1. Nous demandons au Conseil Municipal et à l'administration communale d'intégrer la notion de durabilité dans l'ensemble de ses actions. L'envoi de courrier, brochures et autres informations devant être en priorité réalisé par les canaux digitaux aussi souvent que possible. La pertinence des envois postaux sera régulièrement remise en question.
2. Le PLR souhaite le développement et la promotion de la « newsletter » communale afin de tenir informée sa population. La communication par voie postale reste un outil adapté dans certains cas, mais n'a plus le même impact à l'heure des canaux digitaux.
3. L'expérience montre que la publicité non adressée est très peu prise en considération. En Suisse, plus de 100'000 tonnes d'imprimés publicitaires partent ainsi au vieux papier, souvent sans même avoir été lus. Il existe ainsi un gros potentiel de réduction de l'utilisation de papier. Nous proposons donc à la commune de sensibiliser la population à cette thématique et d'être un exemple.

En conclusion, la mise en place d'une stratégie « paperless » devrait permettre de réduire les coûts d'éliminations du papier à la Neuveville, de diminuer des frais postaux, tout en participant à l'effort commun contre la déforestation. La mise en place de ces mesures devrait engendrer un impact favorable à long terme tant sur nos finances que sur l'environnement.

La Neuveville, le 20 septembre 2021

Pour le PLRLN



Matthieu Cochet
Membre du Conseil général



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		27 SEP. 2021					
Remis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	☒			

Conseil général du 29 septembre 2021

Postulat

Optimisation de la déchèterie

Résumé

Optimiser le tri des déchets par des affiches et mieux informer les utilisateurs.

Développement

Mandaté pour vider les différentes bennes de la déchèterie communale, j'ai constaté que malheureusement les produits recyclables tel que le papier journal et le carton contenaient souvent des déchets inappropriés. Ceci a pour conséquence que la revalorisation de ces produits est rendue plus difficile car ils doivent être triés.

D'autre part la rémunération de ces produits est amoindrie.

Il serait judicieux de mettre des affiches explicatives sur les différentes bennes afin d'éviter que des déchets déclassent les produits revalorisables. La page du MEMODEchets 2021 « Comment gérer vos déchets ? » devrait être disponible comme flyer à la déchèterie afin de pouvoir informer les utilisateurs.

Pour l'UDC La Neuveville

Tony Gutmann



Conseil général du 29 septembre 2021

Postulat

--- La Neuveville : une commune 4.0

Résumé d'introduction du postulat

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		27 SEP. 2021							
Transmis à									
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	CM	SE					

La crise sanitaire du COVID a largement accéléré la digitalisation. La Neuveville doit négocier avec agilité le virage digital. Le PLR demande la mise en place d'un groupe de travail pour faire un bilan sur la situation actuelle au sein de l'organisation communale et transmettre des propositions concrètes permettant d'améliorer l'efficacité et la sécurité dans le fonctionnement de nos institutions. Au vu des récentes attaques informatiques ayant touché des entreprises privées, publiques mais également des communes, une stratégie digitale adaptée à la période actuelle est nécessaire.

Développement du postulat

Selon une enquête 2019 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), en cinq ans, l'utilisation d'Internet dans les ménages en Suisse a atteint avant la pandémie 93 %. La même année, près de 70 % des habitants suisses ont effectué des recherches sur les sites Internet des administrations publiques, 60 % d'entre eux ont téléchargé des formulaires. Placée en sixième position en comparaison internationale, la Suisse se situe nettement au-dessus de la moyenne européenne en matière de recours aux services électroniques des administrations publiques.

Selon une étude « eGovernment Monitor 2019 » près de la moitié des Suisses n'utilisent pas les services numériques des administrations publiques, car ils n'en connaissent pas l'existence. Toujours selon la même étude mais en 2020, la première vague de la crise du coronavirus a incité 12 % de la population à accomplir un plus grand nombre de formalités administratives par voie numérique. 70 % de la population souhaite avoir recours plus souvent aux services en ligne au sortir de la crise.

Afin de s'adapter aux nouveaux paradigmes et de répondre aux enjeux actuels notamment en termes de sécurité, nous demandons la mise en place d'un groupe de travail s'appuyant sur des compétences externes professionnelles. Après analyse de la situation actuelle, cette étude aura pour but de transmettre des propositions concrètes et pragmatiques afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité (économie de temps, d'argent, de ressources et de matériel) dans le fonctionnement de nos institutions. Ces mesures ne doivent pas remettre en question le lien de proximité entre la commune et sa population, bien au contraire le renforcer et dynamiser notre administration. Au vu

des récentes attaques informatiques ayant touché des entreprises privées, publiques mais également des communes, une stratégie digitale adaptée à la période actuelle est indispensable.

La Neuveville, le 20 septembre 2021

Pour le PLRLN

Matthieu Cochet
Membre du Conseil général

A blue ink signature of Matthieu Cochet, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Luca Lungo
Membre du Conseil général

A blue ink signature of Luca Lungo, featuring a stylized 'L' and 'L' followed by a long horizontal stroke.

Source : <https://www.egovernment.ch/fr/aktuelles/medieninformationen/etude-egovernment-monitor-2019/>



Parti Socialiste Neuvevillois

Conseil général du 29.09.2021

Postulat: Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants

Résumé

Bien que le bord du lac de La Neuveville attire de nombreuses familles, il n'est actuellement pas doté de tables de changes ni d'espace d'allaitement abrité. Afin d'améliorer le confort des familles et le bien-être des enfants, le Parti Socialiste Neuvevillois demande au Conseil municipal d'évaluer les possibilités d'adapter les installations publiques pour offrir un équipement pratique, confortable et visible dédié aux personnes qui participent aux soins de l'enfant.

Développement

Chaque jour, de nombreuses familles de La Neuveville ainsi que des touristes se baladent en vieille-ville et aux alentours. Facile d'accès et doté d'une place de jeu, le bord du lac constitue en particulier un lieu de détente et de rencontres. Il est privilégié par les jeunes parents qui se promènent avec leurs nouveau-nés. Cependant, à l'heure actuelle, aucune infrastructure publique équipée de tables de changes ni d'espace d'allaitement abrité ne leur est consacrée.

Afin d'améliorer le confort des familles et le bien-être des enfants, et notamment en vue du projet de réaménagement de la Place de la Gare, le Parti Socialiste Neuvevillois demande au Conseil municipal d'évaluer les possibilités d'adapter les installations publiques pour offrir un équipement pratique, confortable et visible dédié aux femmes et aux hommes qui participent aux soins de l'enfant.

En effet, un espace public aménagé pour les enfants en bas âge permettrait de rendre La Neuveville encore plus agréable et attrayante pour les jeunes familles. Un aménagement plus inclusif favoriserait la mobilité des jeunes parents et leur apporterait plus de flexibilité durant leurs promenades. De même, les familles de touristes qui viennent visiter la Neuveville avec des jeunes enfants bénéficieraient également de telles installations. Enfin, un tel équipement serait pleinement cohérent et complémentaire avec l'offre éducative, culturelle et sportive existante destinée aux jeunes et renforcerait l'attractivité de La Neuveville pour les jeunes familles.

Pour le Parti Socialiste Neuvevillois

Joëlle Moeckli

Adèle Wingo



Ne			
27 SEP. 2021			
HIS		LOI	SEC
SOC			
AVS	CAJ	PH	X

Conseil général du 29 septembre 2021

Postulat :

Espace de détente aux Prés-Guëtins

Résumé

Nous demandons au CM de présenter un projet d'utilisation du nord de la parcelle no 127 (au nord des jardins communautaires). Ce projet sera orienté dans le sens d'un espace de détente vert avec lieux d'agrément à disposition du public. Ce projet pourrait inclure la partie routière de la rue des Prés-Guëtins jouxtant le collège du district dans le sens d'y créer une zone commune conviviale et sécurisée.

Développement

Dans sa séance du 29 novembre 2017, le Conseil Général de La Neuveville avait accepté un crédit des CHF 247'000 en vue de l'aménagement de la parcelle no 127 au sud de l'école secondaire. Dans son message, le CM justifiait cette demande pour la construction de 20 places de parc, des aménagements pour le jardin communautaire et une place de délassement.

Il faut rappeler que ce terrain a été longtemps une place de jeu pour les enfants. Dans les années 2000, le CM a décidé de limiter le nombre de places de jeu. Plus tard, cet endroit a été utilisé pour y déposer les containers dans lesquels des classes de l'Ecole Primaire ont dû prendre place pendant la construction de leur nouveau bâtiment.

Le conseil municipal a heureusement dû renoncer à l'aménagement de places de stationnement suite à une décision préfectorale qui s'est basée sur les prescriptions de l'inventaire ISOS (inventaire fédéral des sites construits d'importance).

Le présent postulat demande au Conseil municipal d'étudier un concept d'utilisation de cette surface dans le but d'y créer un lieu de détente et d'espace vert à disposition de la population.

Le parti des Verts poursuit l'objectif général de favoriser la mobilité douce et la réappropriation de l'espace public pour y favoriser la convivialité. Le présent postulat va dans ce sens, au bénéfice de la santé et de la sécurité de toutes et tous.

Pour le parti des Verts de La Neuveville

Fanny Maillat

Richard Mamie



Conseil général du 29 septembre 2021

Postulat

La Neuveville, une commune attractive pour les familles

Résumé d'introduction du postulat

Le nombre d'enfants en âge de scolarité diminue et les prévisions pour les prochaines années confirment cette tendance claire et inquiétante. Par une stratégie politique claire à ce sujet, le PLR souhaite que des réflexions soient menées pour activer tous les leviers possibles afin de conserver et de renforcer l'attractivité de la Neuveville particulièrement auprès des familles.

Développement du postulat

Le nombre d'enfants en âge de scolarité diminue et les prévisions pour les prochaines années confirment cette tendance claire et inquiétante. Un certain nombre de classes pourraient être fermées prochainement, signal négatif pour le dynamisme, l'attractivité et l'avenir de notre commune. Le PLR encourage le Conseil municipal à mener des réflexions ayant pour but de stopper cette régression à moyen-long terme et d'inverser la tendance en encourageant la domiciliation de nouvelles familles.

La jeunesse neuvevilloise est l'avenir de notre commune. Soutenir, encourager, promouvoir les atouts de la Neuveville envers les familles pour y faire grandir ses enfants et les instruire sur le banc de nos écoles est notre devoir. Et comme disait Honoré de Balzac : « La famille sera toujours la base des sociétés »

La Neuveville, le 20 septembre 2021

Pour le PLRLN


Matthieu Cochet
Membre du Conseil général


Karin Aeschlimann
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		27 SEP. 2021					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	☒			